

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le mardi 2 juillet 2019 à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

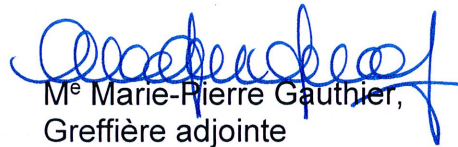
Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

360, Saint-Alphonse Sud

Demande déposée le 28 mai 2019 par M. Maxime Langlois concernant le lot 4 224 826, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 360, rue Saint-Alphonse Sud.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre pour l'agrandissement de la résidence familiale isolée, une somme des marges latérales de 5 mètres, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit une somme minimale de 6 mètres.

Donné à Magog, le 13 juin 2019.


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe